

Challenge ASAC Vosgien 2019

Règlement

Article 1 :

L'ASAC Vosgien met en compétition pour la saison 2019 les challenges suivants :

- Challenge Pilote Rallye
- Challenge Copilote Rallye
- Challenge Pilote slalom et Course de côte
- Challenge Pilote et Copilote VHC (Rallye)
- Challenge Pilote VHC (Côte, Slalom)
- Challenge Pilote et Copilote VHRS (Rallye)

Seront déclarés vainqueurs les pilotes et copilotes ayant totalisé le plus grand nombre de points

Article 2 :

Les challenges sont ouverts à tous les licenciés FFSA ayant contracté leur licence concurrent FFSA 2019 auprès de l'ASAC Vosgien.

Article 3 : Etablissement du classement

3.1 : Epreuves éligibles :

Toutes les épreuves inscrites au calendrier Coupe de France FFSA du 1^{er} janvier 2019 au 2 Novembre 2019* sont éligibles au challenge ASAC Vosgien.

*une dérogation sera accordée pour les participants du rallye de Nancy au 17 Novembre 2019

3.2 : Choix des épreuves :

Seulement 5 épreuves sont prises en compte pour l'établissement du classement.

Les pilotes et copilotes pourront choisir les 5 épreuves qui leur permettent de marquer le plus grand nombre de points, avec maximum 2 rallyes au coefficient National (3) dont le rallye Vosges Grand Est. Les autres rallyes nationaux choisis pour le classement auront le coefficient Régional.

La Finale de la coupe de France sera considérée comme une épreuve nationale.

3.3 : Attribution des points :

La formule est également détaillée sur la grille à remplir.

a) Attribution de 5 points pour avoir pris le départ de l'épreuve

b) Attribution de points à la classe selon le barème ci-dessous :

Nombre de Partants dans la classe	➔	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
Classement	1er	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
	2ème		28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
	3ème			26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38
	4ème				24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
	5ème					22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
	6ème						20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
	7ème							18	19	20	21	22	23	24	25	26
	8ème								16	17	18	19	20	21	22	23
	9ème									14	15	16	17	18	19	20
	10ème										12	13	14	15	16	17
	11ème											10	11	12	13	14
	12ème												8	9	10	11
	13ème													6	7	8
	14ème														4	5
	15ème et +															2

c) Attribution de points au groupe selon le barème ci-dessous :

Classement Groupe	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Nbre de points	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

d) Attribution de points au scratch selon le barème ci-dessous :

Classement Scratch	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Nbre de points	10	8	6	4	2

La somme des 4 donne le nombre de points marqués par le concurrent pour l'épreuve choisie (Total partiel « e »), il faut ensuite le multiplier par le coefficient (article 3.4)

Pour le VHC : seul le classement scratch sera pris en compte sur le barème d'attribution des points à la classe (1) en fonction du nombre de partant. Les classiques ne sont pas différenciés des VHC. Il sera possible d'utiliser le classement « indice de performance » établi par la FFSA en lieu et place du classement scratch si celui-ci est plus intéressant pour le concurrent.

Pour le VHRS : seul le classement en fonction des moyennes (Régularité basse ; Régularité intermédiaire, Régularité haute) sera pris en compte sur le barème des points à la classe en fonction du nombre de partant (tableau 1) dans chaque moyenne.

Pour le VHC, Classic et VHRS l'idéal serait de fournir les classements et ou le lien pour vérifier votre classement.

3.4 : Coefficients :

Le total Partiel (« e ») obtenu dans l'article précédent : départ + classe + groupe + scratch) sera multiplié par le coefficient de l'épreuve comme défini ci-dessous :

- Rallye Moderne, VHC et VHRS :** - Epreuves nationales et internationales : 3
- Epreuves régionales : 2
- Slalom & Course de côte (dont VH) :** - Epreuves nationales : 3
- Epreuves régionales : 2

Les 2 rallyes organisés par l'ASA ont un coefficient multiplié par 3 :

Le rallye Ajolais : 6

Le rallye Vosges Grand Est : 9

Article 4.

Les concurrents doivent remplir la grille fournie par l'ASAC Vosgien et la faire parvenir à l'équipe responsable du challenge avant le 13 novembre 2019* accompagnée d'une **photo** (format numérique de leur véhicule) **qui donnera un bonus de 100 points.**

L'équipe responsable du Challenge 2019 : forum.asacvosgien@gmail.com

Et en copie asavosgien@gmail.com

Tout concurrent qui enverra ses résultats après le 13 Novembre 2019 (date du mail) se verra attribuer une pénalité égale à 20 points par jour de retard.

*Pour les participants au rallye de Nancy, il faut envoyer également avant le 13 Novembre et si le classement du rallye est intéressant pour vous nous l'intégrerons à votre demande les points. Il faudra toutefois faire cette démarche avant le 19 Novembre 2019.

Article 5

CAS DES EX-AEQUO

Les ex-æquo ne seront pas départagés. Les primes seront réparties équitablement.

Exemple : Deux concurrents sont classés 3^{ème}, il n'y a donc pas de 4^{ème}. Ces deux concurrents se partageront donc les éventuelles primes prévues pour le 3^{ème} et 4^{ème}.

Article 6.

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu au cours de l'Assemblée Générale annuelle de l'ASAC Vosgien.

L'assemblée générale aura lieu le 6 Décembre 2019 à Gérardmer.

Espace LAC - Salle Bellebriette à 19h00.

Les lauréats absents perdront le bénéfice de leur prix, à l'exception des concurrents pouvant justifier de leur participation à une épreuve inscrite au calendrier FFSA.

Les prix seront distribués en « bon d'achat » auprès de l'ASAC Vosgien qui permettront de régler une partie des frais de 2020 (Engagements Ajolais ou Vosges Grand Est ou la licence*), selon le barème ci-dessous.

Tableau de remise des prix. :

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème et +
Classés											
1	70										
2	70	10									
3	70	30	10								
4	70	40	20	10							
5	80	40	30	10	10						
6	120	70	30	20	10	10					
7	120	70	40	20	10	10	10				
8	140	70	40	30	20	10	10	10			
9	140	70	70	40	20	20	10	10	10		
10	150	80	70	40	30	20	20	20	10	10	
11	150	120	70	70	40	30	20	20	10	10	10
12	170	120	70	70	40	30	30	30	20	10	10
13	170	140	80	70	70	40	30	30	20	10	10
14	200	140	120	70	70	40	30	30	20	10	10
15 et +	Licence*	150	120	80	70	70	50	40	30	20	10

Licence* : Valeur de la licence RCC 2020 fixé par la FFSA, hors cotisation ASA.

Les prix dans les différentes catégories sont cumulables.

*En cas de prise de licence via internet, le montant du prix obtenu pourra être restitué par simple demande par mail auprès de l'ASA. Toutefois il est préférable de faire votre demande par papier auprès de Jean-Claude pour plus de facilité.

Article 7.

Le bureau de l'ASAC Vosgien est souverain pour toutes interprétations ou modifications à apporter au règlement du challenge.